

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 23.01.03

Date de convocation : 4 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt trois  
Le 10 janvier à 14 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël		X	
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Pouvoir à M. Alain ASTRUC
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

**ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**  
**Création / Suppression de postes**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que face aux difficultés rencontrées par l'ALEC Lozère Énergie, le SDEE s'est positionné favorablement en vue d'une reprise des missions "Collectivités" exercées par l'Association.

Afin de sécuriser les salariés en place, mais aussi accélérer la restructuration d'une offre globale à destination des collectivités du département, il est proposé de procéder aux créations de poste nécessaires à cette nouvelle organisation. Les missions à destination des collectivités sont actuellement assurées par quatre agents, deux en CDI (dont un ayant décidé de quitter prochainement ses fonctions) et deux en CDD.

Il est donc proposé de procéder aux créations des postes suivantes à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 :

- ✓ trois postes en lien avec la reprise des missions "Collectivités" de l'ALEC Lozère Énergie :
  - un poste d'Ingénieur Énergies en contrat à durée indéterminée ;
  - deux postes de Technicien Énergies – Économiste de flux en contrat à durée déterminée de 18 mois ;
- ✓ un poste d'Ingénieur Énergies en contrat à durée indéterminée pour la structuration du pôle "Transition Énergétique".

Délibération n° : 23.01.03

Les missions affectées à ces différents postes permettront d'assurer la structuration rapide de ce pôle "Transition Energétique" au sein du SDEE, pour accompagner les collectivités lozériennes dans l'ingénierie de leurs projets énergétiques.

Parallèlement, il est proposé la suppression du poste d'Econome de flux /chargé(e) de projet Energie Renouvelable en contrat à durée déterminée de 3 ans créé récemment.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**DECIDE** de la création à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 :

- ✓ en lien avec la reprise des missions de l'ALEC Lozère Energie :
  - d'un poste d'Ingénieur Energies en contrat à durée indéterminée ;
  - de deux postes de Technicien Energies – Econome de flux en contrat à durée déterminée de 18 mois ;
- ✓ d'un poste d'Ingénieur Energies en contrat à durée indéterminée pour la structuration du pôle "Transition Energétique" au sein du SDEE ;

**DECIDE** de la suppression du poste d'Econome de flux /chargé(e) de projet Energie Renouvelable en contrat à durée déterminée de 3 ans créé récemment et à ce jour non pourvu.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

La Secrétaire de séance  
Isabelle RECOULIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20230110-20230103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.